

CONSIDERANT que Boussy-Saint-Antoine appartient au Val d'Yerres, territoire relativement enclavé, situé à l'extrême nord-est de l'Essonne et au-delà de la zone RATP, qui ne bénéficie pas aujourd'hui d'infrastructures de transports satisfaisantes, notamment pour ce qui concerne la ligne D du RER, l'une des plus fréquentées d'Ile-de-France ;

Le Conseil Municipal,

APRÈS en avoir délibéré et à l'unanimité,

- 1. CONSIDERE que la priorité doit être donnée, en matière d'investissement dans les réseaux de transports, à l'amélioration du fonctionnement des RER, notamment du RER D et à ce titre :**

DEMANDE que la priorité de réalisation technique et financière des projets de transport en commun en Ile-de-France soit donnée aux réseaux RER afin de fiabiliser leur fonctionnement et d'améliorer leur offre avec un véritable plan de modernisation estimé à 6 Milliards d'euros ;

DEMANDE qu'il soit remédié prioritairement au sous-investissement chronique dont a souffert la ligne D du RER, structurante pour le Val d'Yerres, au cours des dernières décennies ;

DEMANDE que ces investissements sur la ligne D permettent d'assurer sa fiabilité et d'accroître sa capacité d'environ 50%, compte tenu de la croissance démographique du sud-est parisien ;

CONSIDERE comme positive la proposition du Président du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, conformément aux demandes des usagers et des élus de l'Essonne, d'inscrire dans le Plan de mobilisation pour les transports de la Région le doublement des voies du tunnel entre Châtelet et Gare du Nord.

- 2. CONSIDERE qu'une infrastructure nouvelle de transport en commun en rocade en première couronne peut être utile aux habitants de Boussy-Saint-Antoine, du Val d'Yerres et, plus globalement, de la grande couronne si elle s'inscrit dans une cohérence régionale qui ne doit pas concerner que le cœur de l'agglomération parisienne et à ce titre :**

DEMANDE que la réalisation d'un réseau global de transports utile à l'ensemble des franciliens fasse l'objet d'un engagement financier de l'Etat et de la Région, en premier lieu sur l'ensemble des modes lourds (métro, RER) et intermédiaires (Tram-Train, tramways) de transports en commun, qui relève du niveau métropolitain et national ;

DEMANDE une indispensable hiérarchisation et sécurisation de la programmation financière des différents projets s'inscrivant dans un ensemble cohérent de transports en commun lourds, intermédiaires et légers, répondant notamment aux besoins des habitants de grande couronne ;

DEMANDE un rapprochement technique des deux projets Grand Paris et Arc Express afin qu'une cohérence globale soit trouvée et que soit constitué, in fine, un seul et unique réseau structurant pour l'ensemble de l'Ile-de-France ;

DEMANDE que les réseaux de transport desservant le Val d'Yerres, notamment le RER D, soient utilement connectés à ce futur réseau structurant.

Fait et délibéré à Boussy-Saint-Antoine, le 14 décembre 2010.



Le Maire,

Romain COLAS